

Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h30	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-19h00	Lugnorre	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30-19h00	Sugiez	Du 1er avril au 31 octobre
Jeudi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Samedi	09h00-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-15h30	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants		Sugiez:	1 ^{er} samedi du mois
		Lugnorre	3 ^{ème} samedi du mois

*Le conseil communal ainsi que
l'administration vous souhaitent
un agréable printemps*

Commune-info

No 3



Commune de Mont-Vully

Printemps 2017

Dans ce numéro :

Le mot du syndic	2
Finances	3
Achat d'un terrain en zone d'activité	5
Travaux de réfection de la route cantonale	6
Cercle scolaire du Vully	7
Convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité	7
Information du règlement sur la gestion des déchets	8
Contribution immobilière	9
Modification du droit de cité	9
ORCOC	10
Groupe E Tour	11
Sauvegarde de la biodiversité du Vully	11
Robidogs	12
Vully Celtic 2017	13
Ligue santé 2017	14
Cipret—Prévention du tabagisme	15



Commune de Mont-Vully

Route principale 65

1786 Nant

Tél. 026.673.90.40

Fax 026.673.90.49

E-mail: info@mont-vully.ch

Site: www.mont-vully.ch

Le mot du syndic

Le résultat favorable du 1^{er} bouclage comptable de la commune de Mont-Vully confirme notre bonne situation financière, ce qui permet l'amortissement d'investissements importants réalisés durant ces dernières années. Le plan financier nous indique que des investissements conséquents sont encore à faire durant la législature, notamment dans le domaine de la protection des eaux. Des grands chantiers, tels que routes-épuration-canalisation ne doivent pas remettre en question des projets d'aménagements plus modestes. Pour le bien-être de nos citoyens, le développement de l'habitat doit être accompagné d'infrastructures affectées à la détente et aux loisirs. Dans ce sens, un concept est en cours de réflexion pour proposer la réalisation de nouvelles places de jeux d'utilité publique. Certains secteurs sont en déficit ou sont planifiés dans la réalisation de nouveaux quartiers en cours de construction, alors que d'autres nécessitent un réaménagement suite à des travaux comme sur le complexe scolaire de Nant par exemple. Il est important que chacun d'entre nous puisse profiter de la richesse de notre environnement, car ceci fait partie d'une certaine qualité de vie.

Une étape importante vient d'être franchie dans le dossier de la révision générale du plan d'aménagement local mis à l'enquête publique en janvier dernier. Une trentaine de remarques et d'oppositions ont été déposées et feront l'objet de discussions en séances de conciliation, qui seront organisées durant ces prochaines semaines. Suite à la consultation publique, le nouveau règlement communal d'urbanisme est en principe applicable de suite, sauf dans les secteurs où une opposition a été déposée. Avant d'élaborer un projet, il est préférable de se renseigner auprès du service communal des constructions, sur la base de quel règlement le projet doit être élaboré, afin d'éviter tout malentendu.

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, le projet de construction des 27 appartements de la Coopérative d'habitation du Vully à Sugiez va bon train. Les souscriptions et les attributions des premiers appartements sont prévues pour cet été, dans l'objectif de prendre possession des appartements dans le courant de cet automne. Des informations plus précises seront communiquées en temps voulu.

Personnel communal

Concernant le personnel communal, le Conseil communal à la satisfaction de vous confirmer l'engagement d'une collaboratrice bien connue dans nos services de l'administration et d'un nouveau collaborateur au sein du service de la voirie, il s'agit de Mme Nathalie Bianchet et de M. Fabrice Petter. Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans leurs activités professionnelles.

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif afin de participer au bon fonctionnement de notre commune. Un merci particulier à tous le personnel communal, aux membres de commissions et à mes collègues du Conseil.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et je vous attends nombreux à Nant le mardi 2 mai pour notre assemblée de printemps.

Pierre-André Burnier, syndic

CIPRET—Prévention du tabagisme

Arrêter de fumer...mission possible !



En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

Coaching stop-tabac en 4 séances	Cours stop-tabac en groupe	Entretien d'orientation
1. Faire le point Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt		Conseils ponctuels et soutien personnalisé
2. Préparation Identifier vos ressources et développer des alternatives		
3. Action Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision		
4. Consolidation Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes		
		Tarifs
		CHF 200.- Coaching individuel
		CHF 150.- Cours de groupe
		CHF 50.- Entretien d'orientation

Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%. Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg • Freiburg
T 026 425 54 10 • F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfribourg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

Le Conseil communal annonce un résultat positif de CHF 1'582'342.- lors du premier bouclage des comptes de fonctionnement 2016 de la commune de Mont-Vully au 31.12.2016. Les charges de fonctionnement totalisent un montant de CHF 18'800'517.- alors que les produits se montent à CHF 20'382'859.-. Les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 487'002.-. Grâce à ce résultat très positif, notre commune a comptabilisé des amortissements extraordinaires nets supplémentaires de CHF 3'921'170.-. Ce résultat positif est nettement supérieur aux attentes du Conseil communal.

Globalement les charges ont bien été maîtrisées et certaines sont inférieures au budget comme par exemple celles liées au CO Région de Morat ou bien les coûts générés pour l'aide sociale matérielle. Concernant l'entretien des routes, les charges ont été concentrées sur des travaux prioritaires. Une évaluation de l'ensemble du réseau a permis d'établir la planification des travaux à entreprendre durant la nouvelle législature. Une grande partie de la provision pour pertes sur débiteurs a pu être dissoute en raison de l'encaissement des taxes de raccordement qui étaient dues par les Etablissements de Bellechasse. Les recettes fiscales ont été considérablement supérieures aux attentes. D'une part, les impôts sur le revenu des personnes physiques contiennent des rappels d'impôts sur les années précédentes, et d'autre part, les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations immobilières sont nettement supérieurs aux prévisions.

Au niveau des comptes d'investissements 2016, les charges se sont élevées à CHF 7'070'964.- alors que les recettes ont été encaissées pour CHF 2'129'863.-. Les investissements nets s'élèvent ainsi à CHF 4'941'101.-. Les principales charges d'investissements consenties en 2016 concernent les bâtiments scolaires de Lugnorre et de Nant ainsi que notre participation financière (à fonds perdu) à la Coopérative d'habitation du Vully. Tous les investissements ont été financés avec le solde de liquidités et les emprunts déjà existants des deux anciennes communes.

Au 31.12.2016, les dettes à moyen et à long terme s'élèvent à CHF 12'600'000.-. Les liquidités disponibles se montent à CHF 488'187.-. La fortune nette après le report du bénéfice de CHF 1'582'342.-, s'élève à CHF 9'225'130.-.

La planification financière de notre commune a pour objectif de refléter la situation financière existante tout en tenant compte des prévisions et des informations d'ordre économique, politique et social afin de donner une image de notre capacité d'investissements à long terme. En fonction des investissements qui devront être consentis ces cinq prochaines années, le Conseil communal prévoit une augmentation de notre endettement. En effet, la capacité d'autofinancement de notre commune ne permettra plus de couvrir l'ensemble des investissements prévus. Dès lors, notre commune sera contrainte de les financer par le biais de capitaux étrangers.

Le résultat réjouissant est sujet à caution, à savoir qu'il est bien évidemment nécessaire de comparer ces comptes avec ceux des années à venir avant de tirer des conclusions précipitées. Selon le scénario actuel, qui reste prudent, notre commune aura des pertes à partir de l'exercice 2020. Il est particulièrement important d'avoir un certain recul par rapport aux rentrées fiscales effectives et d'en tenir compte dans une perspective à moyen et long terme.

Andrea Kämpfer, conseillère communale

Commune de Mont-Vully - Compte de fonctionnement 2016

Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'278'349	85'748	1'267'200	78'000	11'149	7'748
1 Ordre public	737'359	647'976	818'340	615'000	-80'981	32'976
2 Enseignement et formation	3'491'636	143'603	3'664'320	93'500	-172'684	50'103
3 Culte, culture et loisirs	324'922	13'500	318'500	13'500	6'422	-
4 Santé	1'006'552	215	1'020'000	4'000	-13'448	-3'785
5 Affaires sociales	1'200'743	2'847	1'490'700	2'900	-289'957	-54
6 Transports et communications	1'327'799	246'772	1'423'260	224'120	-95'461	22'652
7 Protection et aménagement environnement	2'175'772	2'247'743	2'172'730	2'113'700	3'042	134'043
8 Economie	85'871	7'852	72'840	5'000	13'031	2'852
9 Finances et impôts	7'171'515	16'986'604	2'087'850	11'376'800	5'083'665	5'609'804
Totalisation	18'800'517	20'382'859	14'335'740	14'526'520	4'464'777	5'856'339
Résultat	1'582'342		190'780		1'391'562	

Commune de Mont-Vully - Compte des investissements 2016

Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2 Enseignement et formation	5'478'868	514'500	120'000	-	5'358'868	514'500
3 Culte, culture et loisirs	17'554	-	-	-	17'554	-
4 Santé	244'134	-	245'000	-	-866	-
5 Affaires sociales	600'000	-	-	-	600'000	-
6 Transports et communications	281'224	-	-	-	281'224	-
7 Protection et aménagement environnement	264'129	1'585'663	185'000	300'000	79'129	1'285'663
8 Economie	11'207	-	72'840	5'000	-61'633	-5'000
9 Finances et impôts	173'849	29'700	-	-	173'849	29'700
Totalisation	7'070'964	2'129'863	622'840	305'000	6'448'124	1'824'863
Résultat	4'941'101			317'840		4'623'261



EN BREF

Quand?
 ve 5 mai (18h – 01h)
 sa 6 mai (10h – 02h)
 di 7 mai (10h – 18h)

Où?
 Au sommet du **Mont Vully**

Par qui?
 L'association **Pro Vistiliaco** dont le but est notamment d'encourager l'exploration archéologique de l'oppidum du Vully et de diffuser les informations concernant le patrimoine archéologique de la région.

Pourquoi?
 Pour fêter de manière originale les **40 ans** de Pro Vistiliaco (www.provistiliaco.ch)

Une évocation
 Le 2^e Age du fer, dit de La Tène (450-15 av. JC)

Quoi?

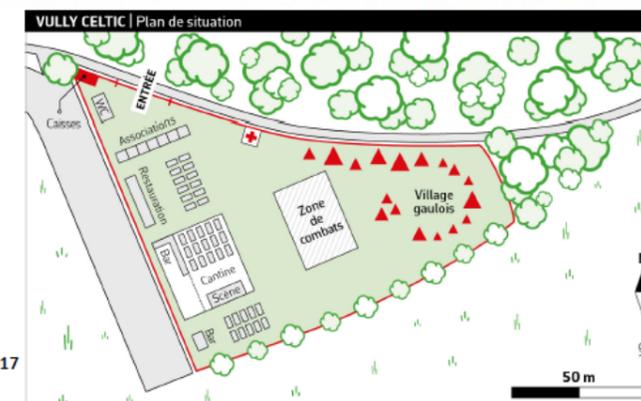
- Un **village gaulois** présentant la vie quotidienne au temps des Helvètes, à travers des troupes de reconstitution et des artisans (cuisine, céramique, textiles, vannerie, forge, chaussures, monnaie, lutherie, construction, etc). Possibilités d'expérimenter certaines activités.
- Des troupes de **guerriers** (Gaulois, Romains, Germains) et des démonstrations commentées de combats et de batailles. Initiation du public au maniement des armes.
- Huit **concerts**: musique traditionnelle irlandaise et écossaise, trio vocal, musique festive (Farewell to Whiskey, Delienn, Nørn, Led Farmers (Irl), Hop Corner + sessions écossaise, irlandaise et folk)
- Quatre **conférences** par des archéologues, en rapport avec les Helvètes
- Six **balades botaniques** (f/D) avec «Le druide de Domdidier» (Claude Roggen) et ses fils
- De la restauration inspirée de la **cuisine gauloise**, ainsi que des breuvages du terroir

Une manifestation populaire festive ludique culturelle

Un événement original exceptionnel

info@vullyceltic.ch
benevoles@vullyceltic.ch

www.vullyceltic.ch
www.facebook.com/vullyceltic2017



Robidogs



Utilisation des Robidogs

Comme ça c'est juste !



Achat d'un terrain en zone d'activité

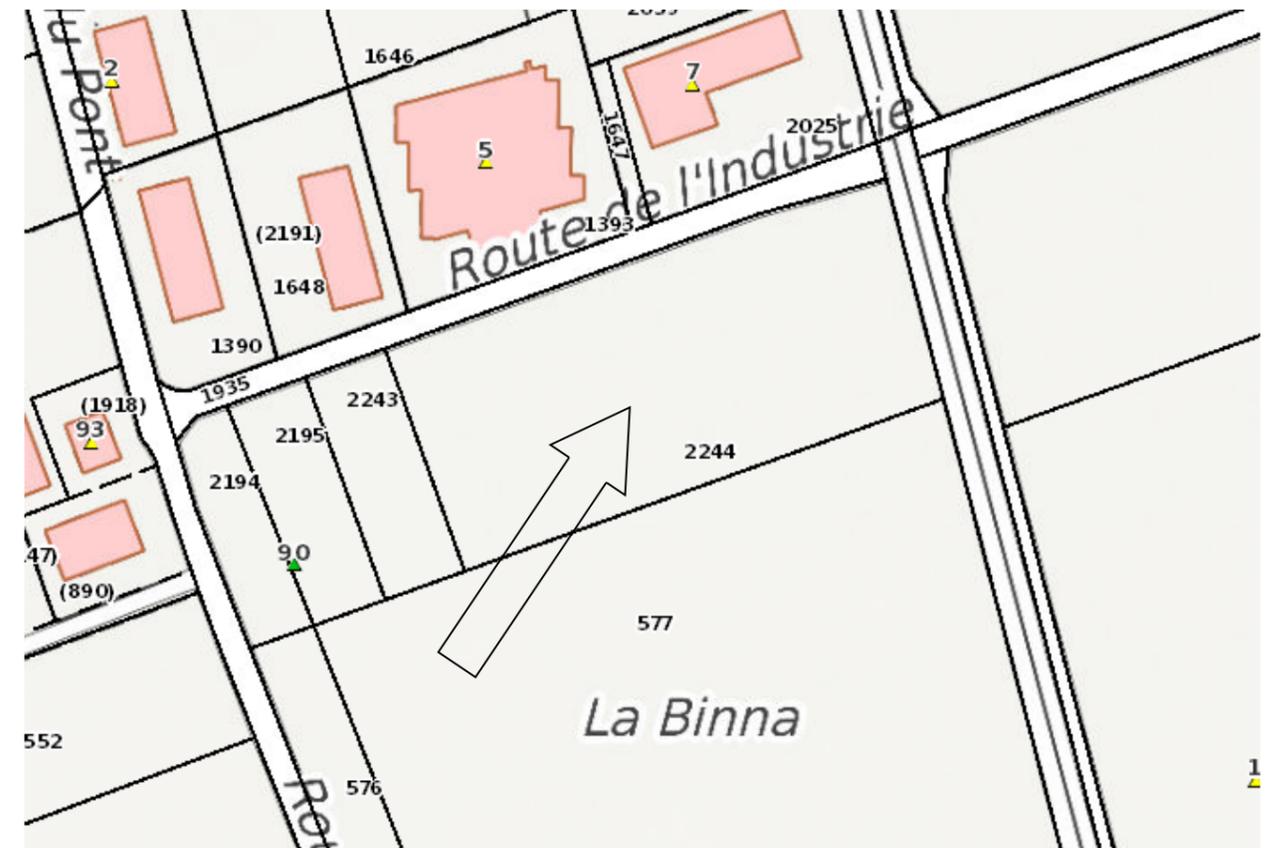
Dans la zone d'activités à Sugiez, une parcelle libre de construction d'une surface de 10'714 m² est à disposition.

Dans le but d'une politique foncière active et d'une maîtrise des ventes, le Conseil communal s'est approché des propriétaires, MM. François et P.-André Bôle, afin de pouvoir acquérir ce terrain.

Après analyse de la situation et de l'opportunité qui est donnée, le Conseil communal vous propose d'acheter cette parcelle pour un montant global de Fr. 1'071'400.-, ce qui représente Fr. 100.- au m².

Cet investissement sera présenté lors de notre prochaine assemblée communale et le Conseil communal vous recommande vivement d'approuver cet achat.

David Noyer, conseil communal



Route cantonale, secteur Guévaux-Môtier

La dernière étape des travaux pour ce tronçon va débuter au printemps 2017.

Les travaux préparatoires concernant : mise à niveau des grilles et couvercles, démolitions des chanfreins provisoires, vérification de la planéité de la couche de base etc, seront exécutés durant les mois de mai-juin 2017.

La pose de la couche phono-absorbant est programmée pour fin juillet 2017.

Après la pose de la couche de finition, il restera les travaux de finition, marquages et banquettes.

Route cantonale, secteur Praz-Sugiez

Les travaux de réfection de ce tronçon vont débuter fin août-début septembre 2017.

La publication d'appel d'offre du Service des Ponts et Chaussées est parue dans la Feuille Officielle du 24.03.2017.

L'adjudication des travaux à l'entreprise de génie civil par le Conseil d'Etat est prévue pour fin-juillet 2017. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2018.

A la suite des contrôles par caméra des collecteurs d'eaux claires sous la route, il s'est avéré que plusieurs secteurs sont en mauvais, voire en très mauvais état. Le SPC en collaboration avec les autorités communales ont décidé de profiter de la situation pour remettre en état ces canalisations.

Les frais concernant le remplacement des conduites défectueuses à charge de la commune feront l'objet d'une demande d'un investissement extraordinaire lors de l'assemblée communale.

Michel Droz, conseiller communal

Le **Ski-Club Vully** organise le **mercredi 16 août 2017** la **1^{ère} étape de course à pieds du Groupe E tour** dans notre commune

- Cette course à pied regroupe plus de 800 adultes et 200 enfants et aura comme lieu de départ et d'arrivée l'école de Nant.

- Le départ catégorie enfants sera donné à 16h32, la course Nordic Walking à 18h00 et le départ de la course des adultes aura lieu à 19h00.

- Venez encourager petits et grands dès 16h30. Restauration chaude, glaces, gâteaux du Vully et rafraîchissements assurés par le Ski-Club Vully.



Si vous souhaitez devenir bénévole lors de cette manifestation n'hésitez pas à contacter le Ski-Club à l'adresse mail suivante skiclubvully@gmail.com ou par téléphone au 076 338 60 11

Plus d'informations sur le site :

<https://sites.google.com/view/skiclubvully/accueil>

Sauvegarde de la biodiversité du Vully

Vous aurez peut-être remarqué cette plante jaune qui fleurit à la fin de l'été Elle fait aujourd'hui partie des plantes invasives qui gagnent toujours plus de terrain dans le Vully. Sa présence n'est pas anodine car, en recouvrant densément de grands espaces, il évince les espèces locales. Les invasives, aussi bien végétales qu'animales, constituent la deuxième cause de disparition de la biodiversité dans le monde.



Rendez-vous le 18 juin à 13h30 au parking du cimetière de Nant. Un biologiste vous fera découvrir les différentes plantes invasives rencontrées dans le Vully. Nous arracherons les Solidages qui gagnent le réseau écologique du Mont-Vully qui a pour but de favoriser la biodiversité au sein de l'espace agricole de la région. La journée se terminera par un apéro pour vous remercier de vos efforts.

Pour des raisons d'organisation : **inscription jusqu'au 16 juin à l'adresse** laure.sa@hotmail.com

Laure Sauteur - Coordinatrice du Groupe de travail biodiversité du WWF Fribourg ou à **Christian Raemy – Praz – 079 436 62 77**

Protection de la population / Organe communal de conduite

Recherche de volontaires pour le soutien à la population en cas de situations exceptionnelles.

La sécurité et l'aide d'urgence à la population est assurée en permanence par les organisations telles que Police, service de santé et sapeurs-pompiers qui sont en mesure d'assumer la totalité des missions qui leurs incombent.

Afin de répondre à d'éventuelles situations exceptionnelles, le canton de Fribourg s'est doté d'une organisation catastrophe (ORCAF) basée sur un organe cantonal de conduite (OCC), les diverses formations d'intervention et des organes communaux de conduite (ORCOC).

L'**ORCOC Mont-Vully** est en charge de la coordination des mesures en faveur de la population au niveau local. Il ne dispose pas de forces d'intervention propre mais peut compter sur nos sapeurs-pompiers et la protection civile cantonale par exemple.

Dans bon nombre de situations particulières, l'expérience démontre que la **solidarité entre citoyens** peut jouer un rôle prépondérant pour l'accomplissement de missions annexes. Elle doit cependant pouvoir être coordonnée efficacement.

Nous cherchons dès lors à établir une liste de personnes bénévoles à qui nous pourrions faire appel afin de nous soutenir dans des tâches d'aide directe aux citoyens. A titre d'exemple on peut citer la gestion de personnes évacuées ou le **soutien à des personnes vulnérables** dans des situations extraordinaires (canicule, grands froids, coupure d'approvisionnement en eau ou électricité). Il s'agirait bien évidemment que de situations exceptionnelles et pas d'une charge permanente pour les volontaires. Il n'y a aucune obligation de présence ou de service de piquet en temps « normal ».

Si vous êtes intéressés à mettre vos compétences spécifiques à disposition de la communauté, vous pouvez contacter M. P.-André Singer à:

ORCOC - Mont-Vully / Pierre-André Singer, Rte Sous-le-Clou 10, 1788 Praz (Vully)

079 465 38 51 orcoc-mont-vully@bluewin.ch

Le cercle scolaire a un nouveau site internet, il contient toutes les informations utiles. Nous tenons à remercier M. Ali Eichenberger pour les magnifiques photos qui illustrent ce site.

<http://cs.mont-vully.ch/>

A ne pas manquer :



Les élèves de 2^H à 8^H passeront chanter durant la matinée du lundi **1^{er} mai**, dans vos maisons et/ou vos quartiers. Cette coutume fribourgeoise consiste à donner quelques sous aux chanteurs suite à leur prestation.

L'argent récolté par les classes servira au financement des camps et des sorties culturelles.



Marché d'été:

Le vendredi 30 juin 2017 dès 17h00 aura lieu notre marché d'été autour de l'école de Nant. Les enseignants, les élèves de l'école primaire et la commission scolaire vous proposent une kermesse : jeux, bricolages et divers stands se côtoieront afin de vous divertir et vous régaler. L'argent récolté servira à financer les camps et les sorties culturelles.

La Commission scolaire

Convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Les anciennes communes du Haut- et Bas-Vully étaient déjà liées par une convention datée de 1987 au Centre éducatif et pédagogique (CEP), à Estavayer le Lac, mandaté pour aider les élèves par des examens, des conseils de des mesures de soutien en matière de psychologie, logopédie et psychomotricité.

Il est nécessaire d'adapter ce document car les bases légales le régissant ont changé. La convention rappelle les tâches des communes et définit le mandat attribué au CEP par les communes francophones du Bas-Lac. La convention peut être consultée sur notre site internet. Je vous remercie d'accepter cette convention afin que les élèves du Cercle scolaire puissent continuer de bénéficier de ce soutien.

Anne-Claude Javet, conseillère communale

Jusqu'à fin 2017, ce sont les règlements des deux communes fusionnées qui seront encore en application.

Un groupe de travail et votre exécutif mettent actuellement en œuvre une harmonisation de ces règlements. Une nouvelle version vous sera proposée, lors d'une prochaine assemblée communale.

Le fonctionnement individuel de nos déchetteries est efficace ; de même que les moyens de collectes des déchets ménagers et organiques. Les utilisateurs paraissent satisfaits de ces infrastructures; quelle autre commune à la chance de posséder deux déchetteries ?

Les plus grandes différences sont d'ordre financier et doivent obligatoirement être adaptées pour des raisons d'égalité de traitement. Les chiffres de l'année 2016 nous ont permis d'établir les calculs de coûts, par type de collecte afin de simuler plusieurs variantes.

L'élaboration du nouveau règlement de la commune de Mont-Vully est basée sur les éléments positifs des anciens, sur le règlement type du canton et sur les habitudes des utilisateurs. L'objectif est d'avoir un règlement qui donne satisfaction à notre population, tout en respectant la loi.

Le ressenti lors des séances d'informations concernant la fusion a aussi permis de mesurer la volonté de ne pas modifier ce qui fonctionne bien. Cette envie de maintenir ses habitudes sera présente dans notre proposition et nous espérons que chacun puisse y adhérer.

Après un premier examen de notre nouveau règlement par les instances cantonales, plusieurs articles doivent être adaptés aux lois en vigueur. Nous allons donc remettre l'ouvrage sur le métier et émettre une nouvelle demande de préavis prochainement; donc affaire à suivre ...



François Petter, conseiller communal

Selon l'art. 13 al. 3 du règlement cantonal sur les impôts communaux du 10 mai 1963 : *La contribution est due par le propriétaire ou par l'usufruitier inscrit au registre foncier le 1^{er} janvier de la période fiscale. Elle est calculée sur la valeur fiscale fixée au 31 décembre de l'année civile précédant la période fiscale.*

Afin d'harmoniser notre système de facturation, la contribution immobilière sera facturée chaque début d'année. Ce qui s'avère être actuellement le cas pour le secteur Bas-Vully.

Afin de rattraper le retard sur la facturation du secteur Haut-Vully, les propriétaires de cette partie de la commune recevront durant l'année 2017 deux factures foncières. Soit en ce début d'année, la contribution immobilière 2016 et durant le mois de novembre la contribution immobilière 2017.

Ceci nous permettra de facturer conjointement la contribution immobilière 2018 en début d'année prochaine (entre février et mars) pour les deux secteurs de la commune de Mont-Vully.

De plus, pour information, s'il s'avère que votre bien a été vendu durant le courant de l'année, c'est à vous de vous arranger avec le nouveau propriétaire afin d'éventuellement partager les frais. La commune facture l'impôt foncier au propriétaire inscrit au 1^{er} janvier de l'année fiscalement perçue et ne rentre pas en matière pour partager la dite facture.

Demande de modification du droit de cité

(à l'attention des personnes originaires de communes fribourgeoises fusionnées)

Les personnes titulaires du droit de cité des communes qui fusionnent acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion (cf. art. 139 de la loi du 25 septembre sur les communes ; LCo). Le droit de cité communal est enregistré à l'état civil, sous cette forme, de manière automatique.

Les personnes originaires des communes fribourgeoises qui ont fusionné peuvent toutefois demander, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la fusion, que le droit de cité communal inscrit dans le registre de l'état civil soit celui de la nouvelle commune suivi, entre parenthèses, du nom de l'ancienne commune d'origine. Exemple Mont-Vully (Haut-Vully) (cf. art. 139 al. 2 LCo). Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de la commune www.mont-vully.ch ou au guichet communal.

Les personnes originaires de toutes les communes fribourgeoises qui ont fusionné avant le 1er janvier 2017, disposent d'un délai de deux ans, courant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour demander que l'enregistrement de leur droit de cité communal dans le registre de l'état civil soit soumis au nouveau droit (cf. art. 3 de la loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur les communes et la loi sur le droit de cité fribourgeois). Il est perçu un émolument de Fr. 100.- pour chaque requête. Pour une famille (parents et enfants mineurs) il est perçu un émolument forfaitaire de Fr. 150.-.

Une copie des pièces d'identité ainsi qu'une attestation de domicile de moins de 6 mois de tous les requérants doit être jointe au formulaire.